

Différences

mr
ap

JUILLET 1992 - N° 131 - 10 F.

EDITO

PRIORITÉ : ADHÉSIONS

Le Congrès d'avril dernier en a bien mesuré l'ampleur : le racisme est devenu une donnée de la vie de notre pays, notre société est désormais marquée par de graves phénomènes d'exclusion.

Le Mrap doit impérativement faire face à la gravité de l'heure. C'est pourquoi les délégués au Congrès ont unanimement décidé d'engager une action nationale de renforcement.

Ce renforcement passe d'abord par un choix d'implantation locale propre à mettre en oeuvre un antiracisme de proximité, de terrain. Pour mettre en oeuvre cette orientation et lui apporter les impulsions nécessaires, le conseil National a décidé le 17 mai dernier de constituer une Commission Nationale de travail et a désigné des responsables pour quelques régions en commençant par celles où le Mouvement est le plus faible ; ont été retenues les régions suivantes : Est-Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais - Picardie, Normandie et Pays de Loire, Sud-Auvergne et Midi-Pyrénées, Sud-Ouest, Région Parisienne. Outre ces responsables régionaux, la Commission sera animée par Alain Miranda président national, Paul Muzard, secrétaire général adjoint et Norbert Haddad, secrétaire national.

L'urgence du développement devra également être prise en compte dans les grandes métropoles. Une campagne d'adhésions sera organisée, avec des moyens à prévoir à cet effet, pendant le premier trimestre 1993. Le Conseil National aura à connaître ce projet dès sa rencontre de septembre prochain en sorte que chaque Comité Local se sente mobilisé.

C'est dès à présent -ou dès le retour des congés!!!- que les idées de tous seront les bienvenues en sorte que le Mrap devienne partout une organisation performante pour faire reculer efficacement le racisme.

Paul Muzard
Secrétaire Général-adjoint

Les personnalités suivantes ont signé cet appel lancé, à l'initiative du Mrap, le 30 juin dernier, pour célébrer le 20ème anniversaire de la Loi française contre le racisme

Djamel Allam, Henri Alleg, Mouloud Aounit, François Asensi, Lucie et Raymond Aubrac, Jacques Berque, Yves Boisset, Claude Bourdet, Jean-Christophe Cambadélis, Edmond Charles-Roux, Jacques Chevassus, Claude Cheysson, Marie-José Chombart de Lauwe, Anne Crenier, Didier Daeninckx, Régine Deforges, Nicole Dreyfus, André Dumas, Jean-Jacques de Felice, Jean Ferrat, Mgr Jacques Gaillot, Jean-Claude Gayssot, François Gremy, Mgr Guy Herbulot, Albert Jacquard, Jean-Jacques Kiryacharian, Mamadou Konte, Abdellatif Laabi, Charles Lederman, Alain Levy, Albert Levy, Danièle Lochak, Colette Magny, Pierre Mairat, Albert Memmi, Marie-Claire Mendès-France, Alain Miranda, Mounsi, Jean-Claude Nicod, Joe Nordman, Renée-Michèle Ott, Charles Palant, Béatrice Patrie, Georges Paul-Langevin, Gilles Perrault, Louis Peltiti, Olivier Philip, Jean Pihan, Claude Pieplu, Frédéric Poitecher, Renaud, Emmanuel

La loi contre le racisme fête le 1^{er} juillet 1992, son 20^{ème} anniversaire

Le racisme c'est la bêtise. Le racisme dégrade l'autre mais il me dégrade aussi. Si je méprise, si j'insulte, si je frappe une autre personne parce qu'elle est différente de moi, et fait que j'accepte l'idée qu'un juif, on pourra me mépriser, me frapper, m'insulter pour la même raison.

La loi punit l'expression du racisme. Depuis vingt ans, la loi française du 1er juillet 1972 protège les personnes de la bêtise des autres. Elle punit les expressions caractérisées et publiques du racisme : l'insulte, la diffamation, la violence, la discrimination, la provocation à la haine.

La loi doit protéger. La loi peut être améliorée sans cesse, mais ne pourra à elle seule guérir du racisme.

La loi ne peut pas tout contre la bêtise. La forme des lignes digitales de mon index et la couleur de mes rêves font de moi un être unique et respectable. Ceci est commun à tous les êtres humains.

Est-ce que je veux être responsable ? Devoir de n'être ni auteur, ni acteur, ni complice du racisme par mon silence ?

Moi, je peux tout contre le racisme.

mr
ap

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.
89, rue Oberkampf 75011 Paris, TEL 01.46.88.00

Robles, Raoul Sangla, Laurent Schwartz, Didier Seban, Sine, Jean-Marie Sourou, Jean Suret-Canale, Haroun Tazieff, Alain Terrenoire, Dominique Tricaud, Alphonse Veronese, Monique Vuailat, Bernard Zchruff, Jean Ziegler.

Ce texte a reçu le parrainage de M Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale et de la Culture, qui favorisera et facilitera sa diffusion dans les établissements scolaires. Un million d'exemplaires et cent mille affiches seront diffusés par les deux cent cinquante comités locaux du Mrap durant cette année.

(lire page 4)

MAI - JUIN 1992

1^{er} mai : dans toute la France, les défilés s'organisent autour de revendications sociales mais aussi contre l'exclusion et le racisme, à l'appel de syndicats et des organisations anti-racistes, notamment le Mrap. Son mot d'ordre : "ensemble contre le racisme et l'exclusion, pour une citoyenneté partagée". Le matin même, les tenants de l'idéologie raciste occupent le pavé parisien. Norbert Haddad, secrétaire national du Mrap est sauvagement agressé par quatre skin-heads, s'en prenant à son véhicule, lacérant les affiches du Mrap. Le Mrap a porté plainte pour dégradations volontaires, menaces et voies de fait.

2 mai : fête anti-raciste organisée par le Mrap à Héricourt (Saône et Loire). Au programme, repas et danses présentés par l'association culturelle des travailleurs patriotes du Kurdistan.

A Toronto, lors d'une "opération anti-drogue", la police tue un jeune, noir. Une manifestation de protestation se transforme rapidement en pillage.

3 mai : Pologne, entrée en vigueur du "code d'éthique" adopté en décembre 1991 par les médecins polonais, interdisant l'interruption volontaire de grossesse. Mobilisations de femmes contre cette régression dans les semaines qui suivent.

4 mai : Amnesty International publie à Londres un sévère rapport sur le sort des **prisonniers de Khiam**, centre de détention situé au sud-Liban, dans la zone occupée par Israël, et que Tel-Aviv laisse entre les mains de sa milice auxiliaire : l'armée du sud-Liban d'Antoine Lahad, mais où serviraient aussi des officiers israéliens. 200 personnes au moins y seraient détenues dans l'isolement tandis que les tortures les plus sophistiquées seraient monnaie courante. Amnesty signale la détention d'enfants de douze ans. Le 5, Israël et l'Als démentent le rapport d'Amnesty.

Algérie : le tribunal militaire de Ouargla condamne à mort 13 islamiste accusés de l'attaque meurtrière du poste frontière de Guemmar en novembre 91.

Maroc : comparution devant les tribunaux de directeurs de journaux ayant cité des propos anti-gouvernementaux du syndicaliste Noubir Amaoui condamné pour sa part à deux ans de prison. Pétitions du Mrap et de collectifs.

Le journal britannique *The Guardian* révèle le black-out de l'information concernant des camps d'internements pro-nazis dans l'île d'Alderney, où seraient morts par milliers des Tchécoslovaques, Russes, Polonais, de même que des Juifs français et des Belges et

Néerlandais durant la guerre.

6 mai : selon le *Canard Enchaîné*, "certains policiers n'hésitent pas à se servir de leur carte pour rendre de menus services aux partis et groupuscules d'extrême-droite". Au programme de l'extrême-droite : fichiers (avec photos) de militant(e)s anti-racistes. Le Mrap rappelle que cette collaboration "met en péril notre démocratie en menaçant gravement les libertés individuelles". Le Mrap a immédiatement saisi le ministère de l'Intérieur, demandant l'ouverture d'une enquête officielle et des sanctions "à la hauteur du délit".

Début des négociations entre Arméniens et Azéris à Téhéran sur le sort du **Haut-Karabagh** tandis que les combats se poursuivent dans Haut-Karabagh soumis au feu azéri ainsi qu'au Nakhitchevan (enclave azerbaïdjanaise dans le nord ouest arménien) pillonné par l'artillerie arménienne.

7 mai : Tadjikistan, après de très violents combats, l'opposition au régime du président communiste Nabiev, élu en 1991, prend le pouvoir. Elle se compose d'une alliance de certaines forces démocratiques et de forces islamistes. Les islamistes, armés, forts de la victoire de Massoud à Kaboul, en appelaient à une république islamiste.

La Turquie préside le Conseil de l'Europe. A l'appel d'associations kurdes, plusieurs associations parmi lesquelles le Mrap, dénoncent cette "nouvelle offensive" faite aux kurdes.

8 mai : Iran, deuxième tour des élections législatives. Victoire des "modérés".

11 mai : choqué par la décision du tribunal correctionnel de Marseille statuant le 20 mars dernier sur le cas d'un objecteur de conscience et calomniant Amnesty International, le Mrap s'adresse à François Mitterrand. Le tribunal avait condamné ce jeune objecteur, porté déserteur, à huit mois de prison (ce qui est de plus en plus courant). Mais le tribunal a aussi porté jugement sur Amnesty International, qualifié de "mouvement étranger", "d'obédience ou de fondement maçonnique", travaillant au profit de "l'anti-France". Enfin le juge n'a pas hésité à mettre en cause la loi française du 13 juillet 1990 qui renforce la législation anti-raciste et condamne le révisionnisme, prétendant notamment que "cette loi de circonstance (creuse) plus avant le fossé entre le pays légal et le pays réel", ainsi que la Convention européenne des droits de l'Homme, texte jugé d'inspiration "athée" et "inapplicable". Madeleine Ribeiroux, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, souligne que "ce juge-

ment conduit à dénigrer deux instruments juridiques adoptés par le législateur et que le juge est chargé d'appliquer". Mouloud Aounit, secrétaire général du Mrap, demande comment "justifier l'attitude de ces magistrats" qui, au nom de pré-supposés idéologique "bafouent le principe sacré de notre démocratie : la séparation des pouvoirs".

12 mai : l'invitation officielle d'Alain de Benoist, l'un des fondateurs du "Grece" (groupe de recherche et d'étude pour la civilisation européenne, sic), l'un des principaux animateurs de la "nouvelle droite" et aujourd'hui directeur de la revue *Krisis*, pour un débat des "mardis de la Mutualité" organisé par l'Institut de Recherches Marxistes" (dirigé par le Pcf) suscite de véhéments polémiques.

13 mai : en Equateur, à la veille des élections présidentielles, les Indiens Achuars, Quechuas, Swiwars et Zaparos obtiennent enfin des titres de propriété sur les terres qu'ils occupent, après une longue marche de l'Amazonie jusqu'à Quito.

15 mai : le Conseil de sécurité de l'Onu vote à l'unanimité la résolution 752 exigeant le cessez-le-feu entre toutes les parties en Bosnie-Herzégovine, le retrait des unités de l'armée yougoslave et des éléments de l'armée croate.

17 mai : troisième fête anti-raciste au Petit-Quevilly (76) organisée par plusieurs associations dont le Mrap. Un thème : "au cœur des couleurs".

18 mai : début de 10 jours contre le racisme à Beaumont (95) organisé par le Mrap. Films et débats.

19 mai : le Mrap engage des poursuites judiciaires contre Alain Guionnet, à la suite de la publication dans sa revue *Révision* de mars 1992 d'un article intitulé "haro sur Chirac, l'enjuivé".

Premières élections libres pour les kurdes irakiens.

21 mai : selon le rapport d'un magistrat tchadien remis au président Idriss Déby, 40 000 personnes seraient mortes en détention ou auraient été exécutées par le régime d'Hissen Habré entre 1983 et 90.

Plus de cent familles maliennes expulsées de leurs logements campent à Vincennes après des années de demande de logement social. Plus de 300 enfants vivent dans une totale insalubrité. Le 26 mai, le Mrap saisit la commission consultation des droits de l'Homme et le 3 juin interpelle les ministères du logement et du cadre de vie, de la santé et de l'action humanitaire, ainsi que la Mairie de Paris pour que cesse la pression policière et qu'une solution soit rapidement trouvée. Le Mrap, avec d'autres associations, et le conseil des Maliens de France,

anime et appelle à une solidarité concrète avec les familles concernées. Une manifestation à lieu le 4 juin, un concert le 29.

22 mai : un travailleur somalien d'Etampes s'apprêtant à s'adresser aux prud'hommes contre son patron le surexploitant est agressé par celui-ci. Le Mrap se porte partie civile.

23 mai : après 36 jours de grève de la faim, les déboutés kurdes du droit d'asile de Nice poursuivent leurs luttes sous d'autres formes. La plupart d'entre eux, qui risquent la mort en cas d'expulsion, sont toujours sans papier, réduits à la clandestinité dans l'attente d'une régularisation. Ils bénéficient de la solidarité active d'un réseau d'associations dont le Mrap.

Dans plusieurs villes et régions de France (Dijonnais, Lillois, Rouennais) s'organisent aussi des réseaux d'information et de solidarité avec les déboutés du droit d'asile de différentes nationalités.

Italie, assassinat du juge anti-mafia Giovanni Falcone, dans un attentat d'une rare violence et d'une grande précision.

24 mai : le "forum républicain" organisé par le Grand Orient à Paris s'en prend publiquement à "la montée des intégrismes religieux, à la démagogie dogmatique des couches dirigeantes (...)".

Le comité d'Epinau du Mrap (93) organise une soirée de solidarité et d'amitié avec les Maurita-niens, avec une partie informations et une partie culturelle.

25 mai : à la suite de l'assassinat d'une adolescente israélienne par un jeune palestinien désespéré, à Bat-Yam, les forces d'occupation israéliennes bouclent plusieurs semaines durant les 700 000 habitants de la bande de Gaza décrétee zone militaire.

27 mai : la liste "Avec les forces de gauche, réussir notre canton" de La Garde (83) a décidé de reverser au Mrap l'actif net de sa campagne électorale, soit plus de 8 000 frs.

30 mai : la "chenille multicolore" de près de 300 enfants s'anime dans les rues de Forbach à l'initiative du Mrap de Meurthe et Moselle. Grande fête multicolore.

Par sa résolution 757, le Conseil de sécurité des Nations-unis prévoit un embargo commercial, pétrolier et aérien contre la **Serbie et le Monténégro**.

1^{er} juin : conférence extraordinaire à Genève à la demande de l'Onu et de la conférence pour la coordination du développement en Afrique australe sur les moyens de réduire les effets de la sécheresse en Afrique. Une famine massive menace 18 millions d'Africains.

2 juin : la fédération des Bouches du Rhône du Mrap demande à la 8^{ème} chambre correctionnelle la condamnation pour incitation à la haine raciale d'Hélène Billon, directrice de publication de *National 13*, qui avait reproduit un article de *Valeurs actuelles* ouvertement calomnieux à l'égard de Rmistes aux noms curieusement arabes, tels Youssouf K ou Rachid L, accusés de polygamie, de grand fécondité, et de toucher jusqu'à... plus de 40 000 frs de "prestations sociales de tous ordres" (ce qui, qui plus est, est impossible!).

Vote au Danemark sur la ratification du traité de Maastricht. C'est le "non" qui l'emporte.

3 juin : le Conseil des ministres adopte un nouveau projet de loi visant à institutionnaliser les "zones d'attentes, (jusqu'à 20 jours!) pour les étrangers dans les aéroports". Le Mrap dénonce ce projet et souhaite la mise en place conformément aux engagements du ministère de l'Intérieur, d'une concertation à ce sujet. Le texte de loi est adopté le 24 juin par l'Assemblée nationale.

Le conseil municipal d'haumont se prononce par 17 voix contre 16 en faveur d'un référendum, proposé par le maire, Joël Wilmotte, pour le 28 juin, sur les droits ou non des immigrés... Dans un communiqué, dès le 4, le Mrap confirme sa "totale réprobation de ce détournement de démocratie porteur d'une logique du bouc émissaire qui vise (...) à rendre les étrangers responsables des difficultés à Haumont. Laisser croire que la tenue d'un référendum pourrait aider à l'intégration est plus qu'un leurre puisque le résultat sera inévitablement l'inverse. Il aboutira à diviser la population et créera les conditions de tension dans la ville." Le Mrap dénonce deux objectifs du maire, "s'octroyer des pouvoirs lui permettant d'institutionnaliser une démarche raciste dans la gestion de sa ville, et relancer l'opération politique anti-immigrée engagée par le maire de Montfermeil qui créa l'association "France debout" dont M. Wilmotte est devenu le responsable départemental. Ceci démontre bien que ce référendum est loin d'être un fait isolé guidé par les seules préoccupations locales". Le Mrap engage des poursuites contre les écrits du maire dans le bulletin municipal et intervient auprès du Préfet pour qu'il fasse obstacle à la tenue de ce référendum. La fédération du Nord du Mrap se mobilise Le Préfet de police du Nord dépose, le 23 juin, une requête demandant l'annulation de l'arrêté municipal prévoyant le référendum. 24 prêtres de la région signent un appel contre de telles pratiques. Le 28 juin, 6 173 per-

sonnes sur 9 240 électeurs (18 000 habitants) participent au référendum, 87% votent "oui". Question floue pour une utilisation perverse des lois sur la décentralisation et un référendum qui ne peut aboutir qu'à la montée des tensions, des exclusions, des haines dans la petite commune, et confère une fausse base légale au racisme.

Avec d'autres associations, le Mrap évite l'embarcation pour Alger du jeune Jamel Larbi, né en France, et condamné à l'expulsion au nom de la double peine.

5 juin : forum de la fraternité organisé par différentes associations dont le Mrap à Marmande (47).

Quelques jours avant l'arrivée à Chartres d'un pèlerinage de traditionalistes et fondamentalistes auquel participent plusieurs militants d'extrême-droite, le Mrap s'est au nouvel évêque, Mgr Perrier, pour savoir s'il accepte d'accueillir les participants à la cathédrale, contrairement à son prédécesseur. Le 14 mars dernier, plusieurs militants anti-racistes avaient été agressés et sérieusement blessés par de jeunes nazillons, depuis condamnés, lors d'un meeting du Front National.

7 juin : Atef Bseisso, dirigeant palestinien de l'Olp chargé des questions de sécurité, venu officiellement en France rencontrer la Dst, est assésé sur le sol parisien. Tout semble jusqu'à présent accuser le Mossad israélien.

En Azerbaïdjan, élection d'un nouveau président, Aboul Fazh Elchibey.

Vague de répression sanglante contre des manifestants en Iran.

8 juin : assassinat, au Caire, de l'écrivain Farag Fouda, militant de la laïcité.

10 juin : Alger annonce avoir libéré dans les derniers jours 2000 (des 7 000 environ) prisonniers politiques islamistes détenus dans les centres de sureté.

11, 12, 13 juin : un collectif de 32 associations auquel participe activement le Mrap organise un "appel à témoins" sur le droit d'asile au moment où se tient le colloque de l'Ofpra, tandis que le droit d'asile reconnu dans le droit international est quotidiennement bafoué en Europe et en France. Sont dénoncés les obstacles à quitter le pays, à l'arrivée aux frontières des pays occidentaux, les procédures viciées d'examen de dossiers, le pourrissement des situations individuelles, les reconduites arbitraires aux frontières.

12 juin : jusqu'au 27 juin, le Mrap organise au caveau de Roanne (42) une exposition retraçant l'histoire de 40 ans de lutte anti-raciste.

13 juin : refusant de se plier aux exigences anti-démocratiques du pouvoir, la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme, la plus ancienne du monde arabe, devient illégale et est dissoute.

15 juin : assassinat dans la banlieue de Saint Quentin d'un jeune adolescent, Abdellaki Lakdia, marocain. Un crime raciste revendiqué... De 1970 à 1991, plus de 200 meurtres racistes ont été perpétrés en France. Dans un communiqué, le Mrap demande une meilleure application de la loi de 1972, la stricte réglementation des ventes d'armes à feu, mais aussi des mesures concrètes contre tout ce qui nourrit le terreau socio-économique du racisme.

L'écrivain nationaliste Dobrica Cosic élu président de la nouvelle fédération yougoslave par le Parlement.

17 juin : deux jeunes révisionnistes ayant distribué des tracts négationnistes et peint des slogans sur les murs d'un lycée à Nice ont été condamné à 10 et 20 000 frs d'amende. Le Mrap s'est porté partie civile.

19 juin : Vladimir Meciar (république slovaque) et Vaclav Klaus (république tchèque) passent un accord à Bratislava en vue de la partition de la Tchécoslovaquie à la fin septembre.

20 et 26 juin : musique et soirée de solidarité avec le peuple kurde organisé par le comité du Mrap de Tonneins (47).

23 juin : victoire travailliste et défaite du Likoud aux élections législatives en Israël. Les candidats des listes racistes les plus à l'extrême droite sont éliminés du Parlement, tandis que les listes favorables à l'établissement d'un état palestinien obtiennent 15 sièges.

25 juin : la Cour Suprême des Etats-Unis décide que les injures racistes ne sont pas un délit et en ce sens ne sont pas passibles de sanctions.

27 juin : fête pour "réfléchir, danser, manger..." organisé par le comité d'Agen (47) du Mrap.

28 juin : le Front National perd la municipalité de Saint-Gilles, dans le Gard, la seule ville de plus de 10 000 habitants où l'on déplorait un maire Fn.

François Mitterand se rend à Sarajevo, où l'accès à l'aéroport est toujours bloqué, empêchant l'arrivée des secours, dans un voyage surprise.

29 juin : assassinat à Annaba de Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'Etat algérien.

Le Mrap met en garde contre toute exploitation xénophobe et raciste de cet événement et de la situation en algérie. Il souhaite que le gouvernement français prenne les initiatives permettant d'aider l'Algérie à sortir de la crise économique et sociale et rappelle que la mauvaise gestion et la corruption dans les ex-pays coloniaux propèrent toujours à l'ombre du marché mondial et de ses règles inhumaines.

ENFANTS NON FRANCOPHONES

Comme l'an passé et en dépit des promesses du Rectorat, cette année encore, 87 enfants non-francophones se trouvaient, faute de structures spécialisées pour les accueillir, à la rue et privées de scolarisation jusqu'au mois de mai.

Le Comité du XI^{ème}, soutenu par le Mrap national et avec la collaboration d'autres associations, a donc du mener une nouvelle action. Celle-ci, pour une fois bien relayée par la presse, s'est révélée particulièrement payante. En effet, le nouveau Recteur de Paris, qui paraît très sensibilisé à la question, s'est engagé à la régler définitivement, s'attaquant à la fois aux aspects qualitatifs du problème (3 classes spécialisées ouvertes ce printemps, 8 promesses d'ouvertures pour la rentrée) et aux aspects quantitatifs puisqu'un groupe de travail est mis en place et doit se pencher sur : le recrutement et la formation de maîtres spécialisés, les inscriptions pédagogiques de ces enfants et les instruments permettront de situer leur niveau.

Dix-huit mois d'une difficile bataille ont obligé l'Education Nationale à ouvrir enfin les yeux sur une situation intolérable et douloureuse, à mettre enfin en application la loi française et la convention sur les droits des enfants.

C'est près de 300 enfants qui ont ainsi trouvé le chemin de l'école, premier et indispensable stade de l'intégration. C'est surtout une injustice criante qui prend fin.

Mais, nous nous devons de rester vigilants, d'être attentifs au sort de ces enfants tant à Paris que dans le reste du pays où de telles situations existent très certainement encore.

Mireille Maner

EXPO PALESTINE

"PALESTINE : VIVRE ET RESISTER".

Exposition de 60 photos, noir et blanc, et couleur, de Joss Dray. Plus des textes (Isabelle Avran) qui témoignent de la vie quotidienne et de la résistance dans les territoires occupés. Inaugurée à l'Hôtel de Ville de Bobigny, le 25 mai, cette exposition, réalisée par la Commission Proche-Orient du Mrap, grâce à une subvention du Conseil régional de Seine-Saint-Denis, a été conçue pour circuler dans toute la France. Elle se propose de servir de matériel de base à une action de sensibilisation sur la situation du peuple palestinien. A un moment où, plus que jamais, l'Intifada a besoin d'être soutenue dans sa juste revendication d'un Etat palestinien. L'exposition sera visible au stand du Mrap lors de la fête de l'Humanité. Des dossiers de presse sont à la disposition de tous les comités locaux et de tous les lieux d'accueil qui souhaiteraient la programmer. Contacter Jean-Pierre au Mrap pour connaître l'état du planning de circulation.

M.D.

LES GENS DU VOYAGE

Dans le Rapport de la Commission consultative des droits de l'homme, on relève : 1°) Des statistiques parlantes : - Quand on interroge les Français sur leur sentiment d'antipathie à l'égard de tel ou tel groupe, les Tziganes viennent en "bonne" 2ème position : 41% d'antipathie, juste derrière les Maghrébins (49%), devant les Beurs (40%), loin devant les Noirs et les Juifs. - Mais si on pose la question sous une autre forme : "quelles sont, à votre avis, les principales victimes du racisme en France?", 83% répondent : les Maghrébins, 57% : les Beurs, 37% : les Noirs d'Afrique, et seulement 24% : les Tziganes, gitans, gens du voyage.

- Que prouve la comparaison des deux statistiques? Que le rejet des Gens du Voyage, très vivace, ne saute pas aux yeux, qu'il est plus inconscient que celui qui frappe d'autres groupes.

2°) L'ensemble du rapport confirme cette faible prise de conscience... par un silence éloquent. En effet, sur 360 pages, 4 seulement traitent des Gens du voyage (l'an dernier, 3 sur 250). Ces 4 pages sont extraites de la contribution de la Commission du Mrap... Mais les autres organisations de Défense des Droits de l'Homme et de lutte contre le racisme... Notre fierté d'être cités doit être nuancée d'inquiétude...

QUAND ANTI-RACISME ET ANTI-RÉVISIONNISME NE FONT PLUS L'UNANIMITÉ

Depuis 20 ans, une loi protège contre le racisme. Il s'agit de la loi trop méconnue du 1er juillet 1972. "Le racisme ne sera jamais une opinion mais un délit", rappelait Mouloud Aounit, Secrétaire Général du Mrap, lors d'une conférence de presse, le 1er juillet de cette année. Aussi cette loi s'inscrit-elle pleinement dans la constitution de l'Etat de Droit, sans lequel la liberté au sein de la société n'a probablement guère de sens.

En 1972, c'est à l'unanimité que l'Assemblée Nationale et le Sénat votent la loi antiraciste. Les valeurs antiracistes, vingt-sept ans après la fin de la seconde guerre mondiale et la découverte du génocide nazi, dix ans après la fin de la guerre coloniale en Algérie, semblent alors sinon naturelles, du moins dépasser les clivages politiques. L'extrême-droite se cantonne encore dans les marges, à des années lumières

(qui sont venues si vite) d'une banalisation acceptée par un trop grand nombre. Alain Terrenoire, alors député Udr, rapporteur de cette proposition de loi, remarque à quel point il est rare que des propositions de loi soient à l'ordre du jour du Parlement. Et, de fait, il fallut attendre longtemps avant que passe celle-ci. Mais l'unanimité de son adoption lui donne une envergure singulière...

Alain Terrenoire rappelle aussi combien le Mrap a été précieux dans l'élaboration de cette loi. Il peut même probablement en revendiquer en grande partie la "paternité". En fait, dès 1959, le Mrap avait présenté un premier projet aux parlementaires. Son travail quotidien, et notamment celui de sa permanence juridique, le confrontait à la triste expérience concrète du racisme et des limites juridiques auxquelles se heurtaient régulièrement celles et ceux qui en étaient victimes. Il fallait être plus clair, plus précis, et ins-

crire le phénomène dans sa globalité.

"*Toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite. L'Etat assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur*". Tel est l'esprit de la loi... Dès 1972, elle tient compte de la violence des mots, des préjugés moraux qu'ils font subir, de leur force incitative. Aussi considère-t-elle comme délit toute incitation ou provocation à la haine ou à la violence racistes. Et qui dit délit dit aussi, effectivement, sanction.

La loi de 1972 reconnaît aussi l'importance du travail réalisé par les associations, légitime leur intervention, leur permet (dans certaines limites) de se porter partie civile.

L'unanimité rompue pour condamner le révisionnisme. A sept reprises, la loi de 1972 a été complétée. Elle tient compte depuis 1975 des discriminations sexistes, 1977

introduit la notion de discrimination économique (telle que l'embauche sélective selon la couleur de la peau...), 1985 celle de violence ou de crime raciste de même que de discrimination relative aux moeurs, certaines dispositions de la loi sont renforcées en 1987, depuis 1989 l'on tient enfin compte des discriminations liées au handicap. Enfin, la loi de 1990, dite "Loi Gayssot" du nom de son promoteur (député Pc) renforce les sanctions prévues par la loi de 1972, et surtout introduit un délit jusqu'alors non spécifié comme tel, celui de contestation des crimes contre l'Humanité. Entendez, en fait, la négation des crimes nazis. Contrairement à la loi de 1972, ce texte ne recueille pas l'unanimité des voix des parlementaires, loin s'en faut. Elle obtient 307 voix (essentiellement celles des communistes et des socialistes), contre 205. Comment expliquer les 205 voix manquantes en 1990? Est-ce parce que le texte prévoit un renforcement du rôle des associations? Est-ce parce que désormais la discrimination à l'emploi, l'incitation à la haine ou à la violence raciale peuvent frapper leurs auteurs d'inéligibilité ou d'interdiction d'emploi dans la fonction publique? Est-ce parce que certains parlementaires considèrent le révisionnisme comme une simple opinion sur l'Histoire aussi infondée soit-elle, et quelles qu'en soient les motivations et les conséquences? Ou est-ce parce qu'aujourd'hui les clivages politiques l'emportent sur l'intransigeance nécessaire face au racisme? Serait-ce même que, dans une dynamique en spirale, certains que l'on aimerait rares espéreraient gagner quelques électeurs assommés par l'illusion raciste, et d'autant plus prêts à l'intégrer que, somme toute, d'autres, parlementaires ou non, qui ont accès à l'expression publique, finiraient par lui conférer une légitimité auto-proclamée?

On est décidément fondé à se demander ce que seraient les résultats du vote dans les deux Chambres si la proposition de loi de 1972 datait de 1992.

Cette proposition de 1990 a cependant été adoptée à la majorité. Elle a grandement facilité l'intervention directe d'associations telles que le Mrap contre les écrits révisionnistes, telles celles d'Alain Guionnet, Directeur d'une publication qui n'hésite pas à s'appeler "Révision" qui a publié numéro après numéro les "Protocoles des sages de Sion" et dont les pages ressemblent à des caricatures, vomies d'un autre temps.

Une même loi pour tous

La loi pourtant est-elle suffisante? Pierre Mairat, avocat du Mouvement, rappelle que la loi (et, pourrait-on dire, avant d'être coercitive), a valeur normative, qu'elle dicte la conduite sociale. Il insiste aussi sur le fait que la loi s'applique à tous. Et, en la matière, sont tout autant condamnables les personnalités, politiques ou autres, proférant, enrobées de placebo, des injures racistes qui tentent vainement de cacher leur nom, ou des incitations à la haine, à l'exclusion, au rejet, à la discrimination ou à la violence, que tant d'anonymes, parfois enclins à reproduire sur des bouc-émissaires facilement repérables et directement ou indirectement désignés, la violence quotidienne que les difficultés et les incertitudes de la vie leur font subir, comme si soudain ils acceptaient d'abdiquer leur responsabilité citoyenne au nom d'une bénédiction venue de personnalités prétendument autorisées.

Mais la loi porte en elle des insuffisances de taille. Notamment parce qu'elle modifie en fait la loi de 1881 sur la presse (ainsi que certains articles du Code pénal), qui limite d'une certaine façon son champ d'application et contraint à des procédures précises restrictives. Ainsi de la prescription de trois mois seulement en matière de diffamation... Et les défenseurs des victimes du racisme, qu'il s'agisse d'injures ou de discriminations à l'emploi, au logement... se heurtent en permanence à une lourde difficulté : la preuve, la démonstration flagrante.

Pourtant, même avec ses insuffisances, la loi est appliquée avec un laxisme qui permet de se demander si tous les tribunaux ont compris l'esprit dans lequel le législateur a voté cette loi! Ainsi, des "invasions", "odeurs" et autres "charters" spéciaux toujours non condamnés... Comme si effectivement, la loi n'était pas la même pour tous. Ou comme si dans certains tribunaux on s'obstinait à ne pas considérer le racisme comme un délit.

La loi protège les victimes du racisme. Ce n'est pas elle cependant qui peut prétendre l'éradiquer. Et là, c'est bel et bien aux racines du mal qu'il faut s'attaquer, très en amont du délit. Aux misères sociales et économiques, aux désespérances politiques, aux souffrances de désarroi qui délient les liens sociaux, et génèrent les fantasmes de haine. N'est ce pas aussi la seule voie pour faciliter les débats sereins, désosser les discours populistes, et réduire au maximum leur éventuelle portée? Dans l'espoir urgent qu'il n'y ait même plus besoin de faire appliquer une telle loi...

I.A.

Et dans le Mrap lui-même, combien de Comités connaissent les problèmes des Gens du voyage et se sentent concernés? Pourtant, des lois existent en leur faveur... mais pour les faire appliquer, une action vigilante est nécessaire. Ces lois sont notamment : la loi du 31 mai 1990 sur le droit au logement qui comporte un article (n°28) concernant les gens du voyage. Il est notamment fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de prévoir des terrains aménagés. Cette loi a été suivie de 2 circulaires d'application (datées du 16 octobre 1991 et du 16 mai 1992). La dernière implique les départements.

En conséquence, nous suggérons à tous les responsables d'intervenir auprès des Préfets, premiers responsables de la mise en oeuvre de ces directives, sans négliger les présidents de Conseils généraux. La Commission du Mrap tient à votre disposition une lettre-type apte à vous aider à formuler vos préoccupations et vos demandes; nous vous conseillons de rechercher des partenaires : en premier lieu, Associations tziganes et d'Amis des Voyageurs ainsi que d'autres Mouvements de défense des Droits de l'Homme et de lutte antiraciste.

La Commission nationale du Mrap, que vous aurez soin de tenir informée, est prête à vous fournir appui et documentation.

B. Bary, R. Neveu

FAITES CONNAITRE

Nous avons édité un tract format 21 cm X 29,7 cm et une affiche 70 cm X 100 cm (reproduite en noir et blanc, à la Une de ce numéro). L'impression est faite en réserve (le fond est noir, le texte blanc avec un filet rouge sous chacune des lignes d'écriture cursive). Ce document ressemble dans sa conception à une ardoise d'écolier où serait écrit le texte de la plus belle craie(1)...

Vous pouvez d'ores et déjà solliciter les enseignants afin d'organiser dès la prochaine rentrée scolaire des initiatives sur ce thème. Il ne serait pas anodin de souligner que le Mrap était partie prenante aux côtés d'autres organisations de "La semaine d'éducation contre le racisme" en avril dernier.

Ces documents constituent le support d'un temps fort de l'éducation contre le racisme. Ces initiatives pourraient prendre la forme de conférence de presse avec une demande d'insertion du texte dans les journaux locaux et régionaux, de rassemblements devant un lieu symbolique de nos luttes, d'une intervention, d'une diffusion de ces documents auprès des élus de votre ville et de votre département, d'une grande campagne d'affichage.

La liste de ces initiatives n'est pas exhaustive. Chaque Comité peut s'emparer du projet pour les mois à venir et faire participer activement les militants, afin de soutenir les propositions de notre Mouvement en faveur d'une société mobilisée contre le racisme et l'exclusion et œuvrant pour une citoyenneté partagée.

(1) Vous pouvez vous le procurer : au Siège du Mrap, prix à l'unité : 10 F frais de port compris les 50 affiches : 150F port inclus les 100 affiches : 300F port inclus.

MESSAGE DE KOFI YAMGNANE, SECRÉTAIRE D'ETAT À L'INTÉGRATION

La loi française contre le racisme fête son 20ème anniversaire. Elle punit l'expression du racisme : injures, diffamation, violence, discrimination, provocation à la haine.

La loi est nécessaire. Elle doit être appliquée complètement. La loi est nécessaire mais non suffisante. Elle doit être relayée et complétée par des actions mobilisations et des actions concrètes, tellescelles développées par votre Mouvement.

L'antiracisme, le respect de soi et des autres, est un devoir de citoyenneté. Il faut créer et imaginer une pédagogie de l'anti-racisme et des actions de proximité. Je partage pleinement les orientations que vous souhaitez désormais engager. Eduquer, s'interroger inlassablement sur les problèmes individuels et collectifs autour du racisme, dissiper les angoisses suscitées par la différences des autres, apprendre l'intégration, sont des idées qui nous sont communes. Il faut absolument et c'est un nécessité, encourager la diffusion des idées anti-racistes et éviter la banalisation du racisme.

Qu'est-ce que le racisme sinon un impuissance à créer des relations avecles autres et soi-même et à sortir de l'exclusion?

Le travail quotidien de l'anti-raciste doit être davantage développé dans les quartiers et les cités. L'Etat facilitera le développement de vos projets.

C'est pourquoi, je souhaite aujourd'hui prendre part à cette journée de commémoration de la loi contre le racisme et vous adresser un hommage, sincère et chaleureux pour votre action passée et à venir.

La fin de l'Apartheid en suspens

Boipatong, 17 juin 1992. Dans le ghetto noir, au sud de Johannesburg, la violence organisée a encore tué. Quarante-deux habitants du "township" sont tombés. Plus de trente ans après le massacre dans le ghetto de Sharpeville, où 69 sud-Africains noirs avaient été eux aussi assassinés, en prélude à l'interdiction de l'Anc. Et seize ans presque jour pour jour après le massacre de Soweto. Mais aussi moins de deux ans après la libération de Mandela et de ses compagnons, et en pleines négociations entre le Gouvernement raciste sud-africain et le Congrès National Africain (Anc), censées aboutir à l'élimination du régime d'Apartheid. Face à une telle violence, l'Anc a décidé d'interrompre les négociations, de poser pour le moins un certain nombre de conditions à leur reprise. Nouveaux meurtres contre les noirs sud-Africains. Nouveaux obstacles dans la voie de la constitution d'un régime démocratique en Afrique du sud...

"A plusieurs reprises déjà, De Klerk a annoncé la mort du régime d'Apartheid", rappelait Nat Mamesola, juriste et membre de la commission constitutionnelle de l'Anc, lors d'une Conférence de presse à Paris le 16 juin dernier. "L'Apartheid, pourtant, est encore vivant". Là est bien l'enjeu de la lutte politique qui se mène sans concession entre le gouvernement de De Klerk encore au pouvoir, et l'Anc. En près de trois ans, la lutte anti-apartheid a marqué des

points considérables. Soumis non seulement à la lutte courageuse de l'Anc mais aussi aux pressions politiques et aux sanctions économiques internationales, même partiellement détournées, le patronat sud-africain avait dû accepter l'évidence : il n'était plus possible de maintenir en l'état le régime d'apartheid subi par le peuple noir et métis d'Afrique du sud, officiellement depuis 1948, et condamné par les Nations-unies comme *crime contre l'Humanité*. Pour le moins, des "concessions" s'imposaient.

Fin 1989, De Klerk arrive alors aux commandes. Le 2 février, il présente son programme de réformes, prévoyant notamment la légalisation de l'Anc, du parti communiste (SACP) et du Congrès panafricain. Le 7, il lève l'état d'urgence, maintenu de force depuis... 1986. L'Anc décide alors de suspendre la lutte armée. Le 11, le monde entier a les yeux braqués sur le petit écran: Nelson Mandela, de même que ses compagnons de lutte, est enfin libéré après 27 années de détention. Le 30 juin 1991, plusieurs lois sont officiellement abolies, dont la principale qui fonde le régime racial d'Afrique du sud: la loi sur la classification de la population. Tous les enfants nés après cette date ne seront plus recensés comme l'ont été leurs aînés selon la couleur de leur peau. Même si s'en réjouir à l'orée du XXI^{ème} siècle devrait paraître anachronique, c'est une immense victoire. Et en décembre, le pouvoir est acculé aux négociations politiques.

LES ENJEUX DE LA CODESA

S'ouvre alors la Convention pour une Afrique du sud démocratique (Codesa). En mars 1992, 68,7% des électeurs appelés à voter, les seuls électeurs blancs, approuvent -ou acceptent- par référendum la poursuite des réformes. Et pourtant, c'est l'impasse. Le parti au pouvoir, le Parti National, prétend n'abolir l'apartheid que dans les mots, mais en refuse les conséquences logiques: pour lui, il est hors de question de laisser une parcelle de pouvoir à la majorité. Une majorité de la population qui a la peau noire. Les noirs pourront bien participer aux votes, mais à condition que leurs scrutins ne comptent pas. C'est-à-dire que les blancs -ou tout au moins ceux qui se retrouvent dans la vision raciale de la société du Pn- aient droit de veto sur toute décision. En mai, lors de la deuxième session de la Codesa, le pouvoir veut imposer une majorité de 75% (!) pour l'adoption de toute modification de la Constitution. C'est-à-dire imposer le droit de veto du Parti National dont le programme a fort peu à voir avec l'abolition du système d'apartheid, et pour qui la Démocratie ne concerne qu'une petite minorité souhaitant continuer à vivre confortablement dans des villes propres loin des ghettos débordant d'immondices, loin de la misère qui étouffe la majorité de la population, touchée à plus de 50% par le chômage, illétrée à 75%, victime de tuberculose et de toutes les maladies

liées à l'insalubrité, prisonnière des bidonvilles... Pour le Pn, le mot d'ordre simple "un homme une voix" n'est pas encore à l'ordre du jour. "Nous sommes prêts à faire des concessions, comme l'implique toute négociation", précise Nat Mamesola. "Mais nous ne pouvons céder sur l'essentiel, l'abolition de ce régime d'apartheid". Aussi l'Anc, qui exige la constitution urgente d'un gouvernement de transition jusqu'à la tenue d'élections multi-raciales, c'est-à-dire où chacun compte pour un, et la réunion d'ici la fin de l'année d'une Assemblée Constituante, a-t-il été jusqu'à accepter l'idée d'une majorité des deux tiers pour modifier la Constitution. Mais ce n'était pas encore assez pour le pouvoir.

LA VIOLENCE COMME SYSTEME POLITIQUE

Comment la population d'Afrique du sud ne serait-elle pas excédée? D'autant qu'elle subit de plein fouet une politique de violence systématique. Entre le jour de la libération de Nelson Mandela et celui du massacre de Boipatong, l'on a déploré plus de 7 400 morts... Dans un rapport publié à Londres le 10 juin dernier, *Amnesty International* accuse directement la police et l'armée de continuer à tuer, et à torturer, dans les ghettos noirs, seules, ou aux côtés des tueurs de l'Inkhata de Mangosuthu Buthelezi. Et le moins que l'on puisse dire du Gouvernement, c'est qu'il laisse faire. "La police pour-

suit sa guerre contre le Congrès national Africain" affirme le rapport d'*Amnesty*, qui rappelle l'absence de poursuites et de condamnations des auteurs de violences... Et un chiffre effarant : plus de 15 000 victimes de la violence dans les townships depuis 1984. La méthode est ancienne. Le pouvoir, qui veut prétendre à "une violence noire contre les noirs", n'a jamais hésité ni à diviser, ni à armer ses marionnettes. Ainsi de la division de la population noire en dix groupes ethniques officiels, de la création de bantoustans, des manoeuvres pour tenter de diviser l'Anc et le Pc, de l'armement de milices, ou de mercenaires recrutés au Mozambique, au Zimbabwe, en Angola... Cette politique a pris un contour singulier depuis le début des négociations. Et le gouvernement considère en quelque sorte les nombreux prisonniers politiques comme des otages. Le massacre de Boipatong a fait déborder le vase de la colère. Qui en est l'auteur direct? Certains avancent maintenant la thèse d'une action menée par les "Koevoets", ancienne unité armée sud-africaine en Namibie, dont on vient de découvrir une cache à proximité de Boipatong. Le Gouvernement se retranche derrière la seule responsabilité de l'Inkhata, qui se prétend représentative des Zoulous. Mais qui donc arme l'Inkhata, par ailleurs jamais inquiétée, de AK 47? Comment Prétoria peut-il encore nier la collusion entre l'Inkhata et l'armée? Comment De Klerk justifie-t-il le nouveau massacre perpé-

tré en toute impunité par la police à Boipatong lorsque lui-même venait d'en être chassé par la population? Ou les menaces des habitants blancs, en armes, de la ville de Vanderbijlpark, contre les résidents de Boipatong enterrent leurs morts au cimetière tout proche dans le township de Sharpeville? Qui avait intérêt à cette nouvelle provocation sanglante à Boipatong? On est en droit de se le demander lorsque l'on sait à quel point le Parti National et les autres formations d'extrême-droite d'Afrique du sud veulent tout faire pour mettre un terme au processus de négociations politiques en partie engagé, et pour interrompre un mouvement censé conduire vers la démocratie, quitte à faire quelques concessions de façade à l'opinion internationale, prétextes à la levée de sanctions économiques.

PRESSION DE LA RUE ET EXIGENCES POLITIQUES

C'est au lendemain de la première journée de grève lancée par "l'Alliance anti-apartheid" (Anc, SACP, Cosatu -le puissant congrès des syndicats sud-africains) qu'ont eu lieu les événements de Boipatong. A l'issue de Codesa 2, en mai dernier, constatant l'impasse où conduisait l'intransigeance du gouvernement, l'Alliance anti-apartheid avait en effet décidé deux mois d'action démonstrative. A la plus grande satisfaction de la population, en attente de résultats enfin concrets des négociations, et de certains

militants du Pac (pan-african congress) réclamant "des armes pour le peuple". Un mot d'ordre de grèves et de manifestations était donc lancé, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a été suivi : près de 90% des travailleurs noirs étaient en grève ce 16 juin, et l'on dénombrait plus de 70 rassemblements à travers tout le pays. Malgré les risques de répression, armée et économique puisque le patronat, sachant s'appuyer sur la misère de six millions de chômeurs, avait menacé de licenciements en cas de grève. Pour l'Anc, un Gouvernement multi-racial doit être constitué sans tarder. Le 23, quelques jours après le massacre, l'Anc a décidé d'interrompre les négociations. Il demande la mise en place d'une Commission d'enquête indépendante, le démantèlement des forces spéciales, la présence d'observateurs internationaux dans les principaux townships. De Klerk a jugé la situation suffisamment grave pour rentrer d'urgence d'un voyage en Espagne. Mais il n'a pas répondu aux exigences légitimes de l'Anc, se contentant de proposer d'associer des juristes internationaux à l'enquête. Quant au fond politique, il a évité toute réponse, proposant seulement deux jours de pourparlers.

LES PRESSIONS INTERNATIONALES DOIVENT SE POURSUIVRE

Pour l'Anc, les négociations ne sont que suspendues, rap-

pelle Cyril Ramaphosa, secrétaire de l'Anc. Ce sont elles, en effet, qui permettront d'aboutir enfin à une Constitution démocratique où chacun compte pour un. Et à un gouvernement Mandela... qui aura tout à faire, héritant d'une situation sociale, politique, économique, et même symbolique, des plus lourdes et des plus compliquées. L'Anc est tout-à-fait prête à reprendre les négociations, souligne Ramaphosa, mais pas à n'importe quel prix ni sur n'importe quelle base. Il importe que se constitue au plus vite ce gouvernement multi-racial transitoire. L'Anc compte sur l'effet des mouvements de grève. Mais aussi sur les pressions internationales qui doivent se poursuivre. Le gouvernement De Klerk en a bien conscience, qui joue la course contre la montre auprès de différents Etats africains pour tenter de rétablir des relations commerciales, mais aussi auprès de l'Onu. Pik Botha a rencontré Boutros Boutros-Ghali au Nigéria avant la réunion de l'Onu où se rendait Mandela et où lui-même n'était fort heureusement pas admis. La plupart des sanctions internationales ont été levées à l'emporte-pièce dès les premiers discours officiels remettant en cause le système d'apartheid toujours de vigueur. Mais comment saurait-il être question d'aller plus loin en ce sens, au risque de laisser s'embourber un processus à peine entamé? Au risque donc de ne pas permettre (sinon favoriser) la fin de l'apartheid.

Isabelle Avran

DREUX

29 juin 1944, Paul Touvier livre à la milice sept otages juifs aussitôt fusillés à Rilleux-La-Pape. 29 juin 1944, à Dreux. En souvenir des déportés et des fusillés avec la complicité du gouvernement de Vichy, nous manifestons notre émotion devant le non-lieu accordé à Paul Touvier, le 13 avril 1992 par décision de trois magistrats qui ont violé la mémoire de toutes ces victimes. Nous demandons justice. Près d'une centaine de personnes ont participé à ce rassemblement du souvenir, en présence de Norbert Haddad, Secrétaire National, qui a conclu sa communication par ce vers de Paul Eluard : "Si l'écho de leurs voix faiblît, nous pérorons". N.H.

BREVES

Organisée chaque année par le Mrap, la 7^{ème} Fête Multicolore a encore une fois connu un réel succès à Châteaurenard.

Un spectacle de musique traditionnelle vivante et de rythmes d'aujourd'hui sans une fausse note, démontrant au-delà des frontières que la langue, la culture et la couleur ne font qu'un.

A Orléans, conférence-débat à la délégation régionale du Cnrs : "Montée de l'extrême-droite en France et en Allemagne, différences et similitudes", animée par Régine Schoer d'A.s.f et Norbert Haddad du Mrap.

Pour la redécouverte des peuples des Amériques, 500 ans de résistance indienne, noire et populaire. "Pour l'identité et la dignité des peuples américains", Course-relais entre Paris et Barcelone, le 24 juin à Mont-Demarsan, le 4 juillet à Albi, le 6 juillet à Figeac... villes étapes. A chacune des étapes sont organisées des conférences, des concerts, des expositions.

Mouloud Aounit, Secrétaire Général du Mrap, a participé à un débat sur le thème : "Le racisme, l'exclusion, l'intégration" à l'occasion du Festival de la Jeunesse à Vitry-sur-Seine. Contre le racisme, l'intolérance, l'exclusion et les intégrismes, le Mrap est partie prenante aux côtés d'autres organisations dans l'organisation de la "Fête d'ici et d'ailleurs" à Alençon, pour le rendez-vous "aux cœurs des couleurs" à Rouen, sur le thème "l'amitié commence par l'échange" à Héricourt, à l'occasion d'une journée amicale forum de la fraternité à Marmande, ... pour "modifier la vie dans le quartier avec la participation de ses habitants" à Reims.

"Mêmes droits, mêmes chances" à Argentan La commission intégration du Conseil Municipal jeunes a organisé une semaine en faveur de l'égalité des droits, avec comme objectif primordial: favoriser la reconnaissance des différents groupes culturels et nationaux vivant à Argentan et inciter les jeunes à être acteur de leur rôle dans la ville.

Au programme, des expositions du MRAP et d'ISM, des films, un débat animé par Norbert Haddad et un concert Rai pour clôturer cette semaine.

VALENCIENNES : tour d'horizon

Jeune comité local, Valenciennes a démarré "en douceur" comme nous le dit son responsable J.C. Dulieu, avec la désormais célèbre affaire d'Hautmont. Réflexion, information, souhaits, critiques: le tour d'horizon est optimiste.

Le référendum à Hautmont

Petite ville de 18000 habitants, cité sidérurgique, Hautmont fut durement touchée économiquement. Nous l'appelions la "ville aux cent cheminées". Aujourd'hui, Hautmont compte 600 Rmistes. Le taux de chômage atteint les 28 %. Le maire, élu depuis 1989, sur un programme plus que démagogique, tente, face à l'accentuation des inégalités sociales et économiques, de désigner un bouc émissaire. Depuis trois années, une véritable "psychose de l'étranger" est patiemment construite. M. Wilmotte a adhéré à l'association "France Debout" dont il est devenu le responsable départemental. En 89, il interdit les regroupements de plus de trois étrangers dans le centre ville; la riposte des jeunes le fait reculer. En 90, il interdit les inscriptions scolaires des jeunes enfants des primo-arrivants. La mobilisation locale oblige le Préfet à annuler par décret cette décision. La population étrangère est pourtant en diminution puisqu'en 1982 elle représentait 15,16%, aujourd'hui 13,1%, chiffres comparables à bon nombre de communes du Nord (sans difficulté aucune!). Dès l'annonce du référendum, nous avons alerté la presse locale et nationale, radio, télévision. Par des rencontres dans la ville. En interpellant à plusieurs reprises le préfet de région afin qu'il use de ses pouvoirs pour interdire ce référendum. Nous avons engagé une procédure auprès du Tribunal Correctionnel contre le Maire concernant les propos racistes qu'il a développés dans son Bulletin Municipal. Nous avons mis l'accent sur le fait que le référendum était en réalité un détournement de la démocratie visant au plébiscite du Maire sur le dos de la population étrangère, tout en voulant institutionnaliser le racisme dans la gestion municipale et en légalisant, de ce fait, propos et actes racistes. Nous avons obtenu que le préfet engage auprès du Tribunal Administratif une procédure visant à annuler le référendum

jusqu'au 20 juillet, date des délibérations. Cette consultation n'est pas légale : le recours du préfet s'appuie sur deux aspects: l'illégalité dans la procédure du Conseil Municipal du 3 juin et la question posée par le maire ne relèvent pas des compétences des collectivités locales. La question plus qu'ambiguë était celle-ci : "votre maire a récemment décidé de mettre en évidence, auprès des pouvoirs publics, des problèmes observés sur le territoire de la commune d'Hautmont. Etes-vous d'accord avec cette décision?" Une formulation qui n'aborde pas directement l'immigration, mais pour que cela soit suffisamment clair, des propos racistes ont été publiés dans le bulletin municipal, et dans les arguments développés lors du conseil du 3 juin : n'a-t-il pas dressé la liste des problèmes: logement, délinquance, aide sociale, imputables, selon lui, à l'arrivée des familles étrangères, au regroupement familial (6 familles l'an passé). Comment expliquer les résultats de ce référendum (1)? L'accentuation des inégalités sociales et économiques offre un terrain plus que fertile pour la logique du bouc émissaire et pour les préjugés. La victime du chômage ne se sent-elle pas en compétition-concurrence avec l'étranger face à l'emploi? Elle peut être plus que sensible à l'idée de la préférence nationale qui est dans la logique de l'exclusion de l'Autre. Lorsque l'on est en perte d'identité, trouver celle de l'héritage culturel peut apparaître être une solution ("Je suis Français pure souche, moi!!"). La peur de la "chute sociale" peut aussi créer la peur d'être demain assimilé aux "Autres", aux étrangers qui sont les plus touchés par le chômage, d'où le rejet de toutes relations interculturelles, la recherche d'école non fréquentée par les immigrés, la "ghettoisation"... Ces éléments démontrent que toutes les catégories sociales peuvent être sensibles aux idées racistes surtout lorsqu'elles sont non seulement banalisées, mais légalisées par des élus locaux qui créent un climat d'intolérance. Nous allons poursuivre les démarches auprès du Tribunal administratif pour l'annulation du référendum. Nous nous fixons l'objectif de créer un comité local à Hautmont; plus que jamais, nous souhaitons élargir le cercle des amis rencontrés dans ce

combat contre le plébiscite obtenu par le maire et les lourdes conséquences qui risquent d'en découler. Nous nous plaçons résolument auprès des victimes du racisme et de l'exclusion.

Portrait du comité

Le comité du Valenciennois est né il y a plus d'un an. Ces dernières années, avec plusieurs amis membres de différentes associations, nous agissons ponctuellement pour faire sauter les préjugés, pour que les différences soient perçues comme une richesse et non comme un obstacle. Durant la guerre du Golfe, comme partout ailleurs, nous avons constaté une accentuation du racisme notamment anti-maghrébin et anti-musulman. J'ai donc demandé à ces amis de nous unir afin d'apporter notre pierre au combat antiraciste par une action plus permanente et d'une nouvelle dimension. Non seulement en assurant la défense des victimes du racisme, mais aussi en organisant des initiatives permettant de faire échec à ce poison, le prenant de front et par un travail préventif. Quelles ont été nos initiatives durant cette année?

En juillet, nous avons accueilli 10 jeunes Palestiniens des territoires occupés avec 15 partenaires: collectivités locales, presse, centre-aéré, centres sociaux, centre d'équitation, restaurateurs... Nous leur avons, non seulement, offert un séjour agréable, mais nous avons fait connaître certaines réalités de leur vie quotidienne et le sens de leur combat. Nous avons participé en septembre au forum des associations, ce qui nous a permis de mieux nous faire connaître. Un premier résultat satisfaisant: nous avons été invités à faire une conférence sur "la lutte antiraciste" auprès de 26 jeunes préparant la confirmation de leur communion. Le 16 octobre, afin de commémorer le 30ème anniversaire du massacre des Algériens de Paris, nous avons organisé une soirée "Rencontre avec la culture maghrébine". 350 tagines furent servies et 500 entrées enregistrées à la soirée dansante. En décembre, nous avons organisé une soirée rencontre-discussion sur le thème "L'Eglise catholique et la société française" (réflexion sur le racisme) avec Pierre Pierrard, grand prix catholique de la littérature française. Comme devait le souli-

avec Jean-Claude Dulieu

gner le conférencier, parmi les 100 participants, on constatait une grande diversité: catholiques, protestants, non-croyants, musulmans. Une soirée très riche du point de vue échange culturel. Et ce fut l'occasion de la première mise en vente massive de notre pin's local (Je M'Rap). Enfin, nous avons organisé, en avril, une soirée "Rencontre avec la culture italienne": 250 couverts. Initiatives diverses qui furent réalisées dans une ambiance chaleureuse et en quelques mois c'est une véritable amitié qui s'est implantée parmi les membres du comité.

Nos premières difficultés

Tout de suite, la perception et donc la tentative de gérer le dilemme : savoir équilibrer disponibilité des adhérents et exigence du combat antiraciste (d'autant que bon nombre sont déjà responsables d'associations ou autres structures). Difficultés de fonctionner sans locaux, téléphone, avec très peu de finances. Incapacité jusqu'à ce jour de réaliser un système de permanence dans les différents quartiers de la sous-préfecture et cités environnantes.

Mon itinéraire personnel

Humaniste et sensible depuis toujours aux injustices et aux méfaits du racisme, j'ai sans cesse tenté d'apporter ma pierre partout où s'ouvrait un champ d'action possible. Avec mon adhésion au Mrap, j'ai voulu passer à une nouvelle étape: rendre plus efficace ma propre action et celle de mon entourage qui agit dans le même sens. Ma proposition de créer le comité local a été accueillie avec enthousiasme et, en ce qui me concerne, j'ai le sentiment de prendre le problème du racisme à "bras le corps" et cela m'a non seulement apporté un enrichissement personnel, par les liens qui se tissent entre les différents membres de l'association, mais j'ai aussi la sensation d'être beaucoup plus efficace.

La diversité du comité local

Nous avons la chance de compter parmi nous de nombreux responsables d'associations, bénéficiant ainsi de leur expérience de militants et de la réflexion de leur collectif. Nous avons, dès le début, conçu le pluralisme par l'apport de 4 dimensions qui me paraissent les plus fondamentales: géographiques, culturelles,

sociologiques, culturelles. Nous avons des adhérents aux 4 coins du Valenciennois et des présidents d'associations algériennes, marocaines, italiennes (Acli, travailleurs chrétiens italiens et Ciao, association culturelle italienne), portugaises et des associations diverses (ex : Association Famille Valenciennaise, Collectif Théâtral du Hainaut...). D'un point de vue sociologique, nos adhérents sont infirmiers, enseignants, ouvriers, artisans, psychologues, employés, plasticiens, créateurs... Sur le plan culturel, nous avons avec nous le pasteur de Valenciennes, l'aumônier qui est responsable de la Joc, des Musulmans dont un imam. Quelle chance de pouvoir agir avec tous ces amis. Quel apport pour notre réflexion, quelle expérience d'impulser cette équipe!!!

Impressions de congrès

Elles sont multiples et de différents ordres. 1) Fierté d'être membre d'une association qui a une telle renommée et qui, par son activité, malgré ses faiblesses, la mérite bien. 2) Impressionnant: surtout le vendredi à l'écoute du bilan d'activités des comités locaux et du Conseil National. 3) Certaines insatisfactions : en effet, j'ai ressenti un décalage réel entre l'expression actuelle du racisme, sa nouvelle dimension, son offensive depuis 5-10 ans et la capacité de notre Mouvement à y répondre sur le fond. J'ai eu le sentiment que nous savons très bien réagir contre les méfaits des actes et propos racistes, mais nous avons une difficulté certaine à nous attaquer aux racines du Mal (mais comment faire?). 4) L'insuffisance par notre analyse sur ce qu'est le racisme aujourd'hui en France et sur notre capacité à définir clairement une stratégie d'ensemble. N'avons-nous pas tendance à considérer comme "stratégie" l'addition des actions menées ou à mener par nos comités locaux ou par le National en réponse aux conséquences du développement du racisme.

Membre du Bn

Je conçois cette responsabilité comme devant participer à un collectif ayant pour tâche d'aider le Conseil National à élaborer, affiner notre stratégie, nos campagnes et nos moyens à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs. Ensuite, je suis plus

particulièrement chargé de la région Nord-Pas de Calais-Picardie (il y a de quoi faire, d'occuper tous mes loisirs). Ce qui signifie aider les comités locaux de ce secteur, dans la mesure de mes possibilités, ainsi que de réfléchir au renforcement voire d'impulser l'implantation de comités locaux. Dès mon élection, avec le dossier du référendum d'Hautmont, je fus "dans le bain". Sans aucune expérience, d'autant que nous ne pouvions pas nous appuyer sur un comité local, il a fallu engager très vite toutes les démarches, prendre les contacts les plus divers avec la population, les prêtres, les chefs d'établissements scolaires, les élus locaux d'horizons divers, l'archevêque de Cambrai, le préfet, les associations... C'est ce que l'on appelle débiter "en douceur".

Formation permanente

Nous héritons d'une histoire dont nous pouvons être très fiers. Mais aujourd'hui, le Front National, en tant que parti politique, capitalise, banalise, légalise le racisme, il l'organise même, pour en faire un programme de société. N'avons-nous pas assisté à la naissance d'un racisme de masse que nous devons analyser plus profondément? Nous ne pourrions le combattre efficacement, me semble-t-il, que par un travail de terrain et de grande ampleur. Pour ce faire, nous avons besoin d'une structure de masse. Il est indispensable que nos adhérents soient informés et formés en permanence. D'où l'importance de posséder un journal qui assure plusieurs rôles : liaison entre les adhérents, les comités locaux, outil d'information et de formation des militants, outil de développement de propagande extérieure en aidant, par son contenu, les comités locaux à élaborer du matériel adapté à leur réalité spécifique. Nous avons, de ce point de vue, certaines insuffisances. Les deux pages consacrées aux expériences des comités locaux sont intéressantes de ce point de vue. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, il faut laisser s'exprimer l'innovation et nos esprits créateurs.

Propos recueillis par Chérifa Benabdessadok

(1) 87,18 % de "oui" sur les 6173 suffrages exprimés

Les 6, 7, 8 juin s'est tenu à Paris sous le haut patronage du Ministre de la Culture et de la Communication, le 4^{ème} congrès du mouvement international d'enseignants "Teachers for peace". De nombreuses organisations tant syndicales (Snes, Sgen, Cfdt, Unsen, Cgt...), qu'associatives (Mouvements pacifistes, Ligue de l'Enseignement, Mrap...), religieuse (Pax Christi), ou pédagogiques (Gfen, Clubs Unesco...), participaient au Comité Préparatoire français. Compréhension internationale, Education à la paix, Droits des enfants furent les principaux thèmes développés au cours de ces journées. Des enseignants du monde entier se sont retrouvés, à travers ateliers, tables rondes, conférences, exposition, pour "penser la paix dans sa globalité", c'est-à-dire pour définir les moyens de "promouvoir la compréhension internationale", "lutter pour les droits de l'Homme et les droits de l'Enfant", de "vouloir la solidarité entre les peuples, la coopération", "d'œuvrer pour le désarmement", "la sauvegarde de la planète", "éduquer, responsabiliser, former le citoyen de demain, citoyen du monde". Des projets concrets de solidarité sont, à l'issue de chaque congrès proposés aux enseignants et à leurs classes. Il s'agissait cette année de promouvoir la solidarité avec les enfants victimes des conflits du Moyen-Orient. ("Le gardien de la paix en direction des déplacés libanais et réfugiés palestiniens ; aide à l'action d'Arma Mir, israélienne œuvrant à l'alphabétisation des enfants palestiniens des camps de Cisjordanie; bibliobus pour offrir de nouvelles possibilités de lecture aux enfants palestiniens de Gaza et de Cisjordanie).

AGENDA DU COMITÉ

LOCAL DE VALENCIENNES

17, 18, 19 juillet : nous renouvelons l'accueil de jeunes Palestiniens; septembre le 19 : demi-journée de réflexion (interne) sur le racisme aujourd'hui en France et dans notre région le 26: exposition des travaux réalisés à notre initiative par les enfants de 3 classes de 3^{ème} du Collège de Denain ; un trypique sur le thème "Lutte antiraciste" (qui fut programmé dans le projet d'établissement) et de dessins de 2 classes primaires de Valenciennes. Objectif : réaliser un banc d'essai pour une initiative de plus grande envergure en 1993. "Fête de l'Enfance" en liaison avec les Inspections Académiques locales. 27, 28, 29 octobre 92 conférence à l'Université et dans la commune de Valenciennes "Sur la Palestine" avec l'exposition nationale. du 10 au 12 décembre 92 : en partenariat avec plusieurs associations culturelles, fête internationale "Déclaration des Droits de l'Homme" avec conférence de presse, exposition, rencontre, discussions dans les écoles, clôturée par un repas fraternel multiculturel. Objectif : 500 couverts et soirée dansante avec troupes folkloriques.

VERS UNE ACTION COMMUNE CONTRE LE RACISME AU NIVEAU DE TOUTE L'EUROPE DE L'OUEST

A l'initiative de plusieurs mouvements, dont le Mrap, le Mrax (Belgique), la Fasti, l'Alliance anti-raciste (G.B.) ainsi que le Score, die Brucke (Allemagne), Sos-racisme, Sos-rassismus (Allemagne) etc, une réunion de concertation a eu lieu le 15 mai à Strasbourg pour la constitution d'un **réseau européen contre le racisme et pour l'égalité des droits**. A la suite de cette réunion, un secrétariat a été constitué. Le Mrap en fait partie. Ce secrétariat s'est réuni le 26 juin à Bruxelles. Malheureusement tous les participants à la première réunion n'étaient pas présents à la seconde.

L'objectif est de réaliser une action commune, sous forme de manifestations de rue, dans plusieurs grandes villes d'Europe occidentale cet automne. La date que proposent nos camarades allemands est celle du 9 novembre -qui est la date de la "Kristallnacht" et aussi celle de la chute du mur de Berlin. Cette date est célébrée depuis plusieurs années par nos camarades allemands.

Les représentants du Mrap sont tout à fait favorables à l'organisation de cette manifestation, qui doit de toutes façons avoir lieu avant 1993, on devine pourquoi : nous avons nous aussi une idée de l'Europe, comme le dit le texte voté au Bn. Sur cette idée, nous sommes tout à fait en phase avec la grande majorité de nos partenaires. Et nous sommes entièrement d'accord pour que cela ait lieu le 9 novembre : dans l'histoire du racisme en Europe, l'Allemagne occupe une place symbolique -ce qui ne veut pas dire qu'elle occuperait toute la place.

Les discussions entre des mouvements très divers par leur his-

toire -laquelle reflète l'histoire et la sociologie de leur pays- ne sont pas exemptes de difficultés... on s'en serait douté, et nous l'avions prévu au congrès lors de la présentation du texte d'orientation qui nous mandate sur ce sujet. Par exemple : les situations en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, sont très différentes.

De plus, les différences ou divergences d'appréciation sur les accords de Maastricht ne peuvent pas ne pas interférer sur les débats : il en est pour estimer qu'il faudrait ratifier, de toutes façons. Les représentants du Mrap ne demandent aucunement aux autres mouvements d'adopter un point de vue anti-Maastricht, qui ne serait d'ailleurs pas en conformité avec le texte que nous avons voté le 13 juin. Mais il est évident qu'on doit attendre de tous et de chacun la même réserve.

Une nouvelle réunion est prévue en septembre ; nous continuerons à faire valoir le point de vue du Mrap, qui est, je crois, le plus sage et le mieux inspiré de l'esprit d'unité dont nous avons besoin pour faire surgir l'autre Europe, celle des anti-racistes et du partage effectif de la citoyenneté.

Jean-Jacques Kirkyacharian

MAASTRICHT : LE BUREAU NATIONAL DU MRAP APPELLE A LA VIGILANCE

Les médias traitent beaucoup des aspects politiques de la controverse sur les textes adoptés à Maastricht, et dont la ratification sera soumise au référendum populaire.

Comme le dit le texte voté à notre dernier congrès, le Mrap n'a pas vocation à intervenir sur tous les problèmes, et encore moins à donner des consignes de vote.

Mais il est de sa responsabilité d'attirer l'attention de l'opinion publique sur tout ce qui a directement rapport au racisme et à l'amitié entre les peuples, et c'est pourquoi il soumet à la réflexion les points suivants :

1) il se répète partout que l'Europe doit tourner la page des divisions et des guerres et c'est vrai, mais il faudrait aussi qu'elle tourne la page du colonialisme et de ses dérivés : racisme, exploitation des ressources matérielles et humaines du "Sud". Ne sommes-nous pas à la veille d'un "racisme européen" à l'encontre de ceux que l'extrême droite appelle depuis longtemps les Ene et que notre politique conduit à quitter leur pays pour échapper à la misère ?

2) il y a d'ores et déjà en Europe plusieurs millions de non-communautaires exclus de toute citoyenneté. **Aucun des pays de la Cee n'a signé la Convention Internationale pour les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, texte adopté pourtant à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'Onu en décembre 90 ; le Traité de Maastricht est entièrement muet sur cette convention. Le Mrap estime que la France doit, sans tarder, non seulement signer et faire ratifier cette convention, mais encore la faire adopter par ses partenaires de la Cee.**

3) l'extension du droit de vote aux élections locales et la limitation légale de ce droit aux seuls étrangers communautaires soulève un débat parmi les antiracistes et les démocrates. Pour le Mrap, la distinction entre nationalité et citoyenneté n'est pas nouvelle, elle est depuis des années au centre de ses réflexions et de ses propositions. Le Président de la République, devant les étudiants de Sciences Po., a développé une argumentation qu'on croirait reprise des textes du Mrap et qui serait excellente, si le bénéfice n'en avait pas été explicitement réservé aux "Portugais".

De fait, le traité de Maastricht n'ouvre pas la voie à l'égalité dans la citoyenneté. Au contraire, nous voyons se dresser avec lui deux obstacles nouveaux, et de taille.

a) en France, le nouveau texte constitutionnel créera un verrou juridique là où précisément de nouvelles avancées devraient se produire.

b) et surtout le caractère international de l'obligation créée par Maastricht va nous lier juridiquement à des partenaires qui pourront s'opposer à toute modification correspondant dans notre pays à une avancée de la citoyenneté.

Rappelons que l'Allemagne ne connaît de citoyenneté que fondée sur le "droit du sang". D'ailleurs, le Ministre des Affaires Européennes, Madame Guigou, a déclaré "solennellement" devant l'Assemblée Nationale qu'il n'était pas question d'étendre le droit de vote aux étrangers non communautaires. Tout ceci provoque une vive inquiétude, et nous demandons à tous nos militants et sympathisants de poser publiquement ces questions.

Le Mrap déclare que, comme l'ont écrit récemment trois universitaires, le moment est venu de clarifier la position de la France en accordant le droit de vote aux élections locales à tous les résidents durablement installés. Ce sera la meilleure manière de lever nos inquiétudes et d'écartier le risque d'une Europe-forteresse, citadelle de l'exclusion, version aggravée de l'antagonisme du "Nord" et du "Sud". Le Mrap souhaite que se réalise au plus vite la convergence dans l'action des mouvements européens de défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme et pour l'égalité.

Le 13 juin 1992

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. (extraits)

L'Assemblée générale

Réaffirmant une fois de plus la validité permanente des principes et des normes énoncés dans les principaux instruments relatifs à la protection internationale des droits de l'homme, en particulier dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Ayant à l'esprit les principes et les normes établis dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que l'importance des activités menées en ce qui concerne les travailleurs migrants et leurs familles dans d'autres institutions spécialisées et dans différents organes de l'Organisation des Nations Unies,

Déclarant de nouveau que l'existence d'un ensemble de principes et de normes déjà établis n'empêche pas qu'il importe de poursuivre les efforts entrepris en vue d'améliorer la situation et de faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, (...)

Considérant que le Groupe de travail a pu atteindre ses objectifs, conformément au mandat qu'elle lui avait confié,

1. **Remercie** le Groupe de travail d'avoir mené à bien l'élaboration du projet de convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;

2. **Adopte** et ouvre à la signature, à la ratification et à l'adhésion la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, dont le texte est annexé à la présente résolution ;

3. **Invite** tous les Etats Membres à envisager de signer et de ratifier la Convention ou d'y adhérer, à titre prioritaire, et exprime l'espoir que celle-ci entrera en vigueur à une date rapprochée ;

4. **Prie** le Secrétaire général de fournir les moyens et l'aide

nécessaires à la diffusion d'informations sur la Convention ;

5. **Invite** les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à redoubler d'efforts afin d'assurer la diffusion d'informations sur la Convention et d'en promouvoir la compréhension ;

6. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-sixième session, un rapport sur l'état de la Convention ;

7. **Décide** d'examiner le rapport du Secrétaire général à sa quarante-sixième session au titre d'une question intitulée "Application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille".

69^{me} séance plénière
18 décembre 1990

Article 2

Aux fins de la présente convention :

1. L'expression "travailleurs migrants" désigne les personnes qui **font exercer, exercent ou ont exercé** une activité rémunérée dans un Etat dont elle ne sont pas ressortissantes.

Article 7

Les Etats parties s'engagent, conformément aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à respecter et à garantir à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction les droits reconnus dans la présente Convention sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion ou de conviction, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de nationalité, d'âge, de situation économique, de fortune, de situation matrimoniale, de naissance ou de toute autre situation.

Article 12

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont droit à la **liberté de pensée, de conscience et de religion**. Ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de leur choix, **ainsi que la liberté de manifester leur religion ou leur conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.**

2. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ne peuvent subir aucune contrainte pouvant porter atteinte à leur liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de leur choix.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre, de la santé ou de la moralité publiques ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

4. Les Etats parties à la présente Convention s'engagent à respecter la liberté des parents, dont l'un au moins est un travailleur migrant et, le cas échéant, des tuteurs légaux **de faire assurer** l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.

Article 28

Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit de recevoir **tous les soins médicaux qui sont nécessaires d'urgence** pour préserver leur vie ou éviter un dommage irréparable à leur santé, sur la base de l'égalité de traitement avec les ressortissants de l'Etat en cause. De tels soins médicaux d'urgence ne leur sont pas refusés en raison d'une quelconque irrégularité en matière de séjour ou d'emploi.

Article 30

Tout enfant d'un travailleur migrant a le droit fondamental d'accès à l'**éducation** sur la base de l'égalité de traitement avec les ressortissants de l'Etat en cause. **L'accès aux établissements, préscolaires ou scolaires, publics ne doit pas être refusé ou limité en raison de la situation irrégulière** quant au séjour ou à l'emploi de l'un ou l'autre de ses parents ou quant à l'irrégularité du séjour de l'enfant dans l'Etat d'emploi.

Article 41

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le **droit de prendre part aux affaires publiques de leur Etat d'origine, de voter et d'être élus** au cours d'élections organisées par cet Etat, conformément à sa législation.

2. Les Etats intéressés doivent, en tant que de besoin et conformément à leur législation, faciliter l'exercice de ces droits.

Article 44

1. Les Etats parties, reconnaissant que la **famille est l'élément**

naturel et fondamental de la société et qu'elle a droit à la protection de la société et de l'Etat, **prennent les mesures appropriées pour assurer la protection de l'unité de la famille du travailleur migrant.**

2. Les Etats parties prennent les mesures qu'ils jugent appropriées et qui relèvent de leur compétence pour **faciliter la réunion des travailleurs migrants** avec leur conjoint ou avec les personnes ayant avec eux des relations qui, en vertu de la loi applicable, produisent des effets **équivalant** au mariage, ainsi qu'avec leurs enfants à charge mineurs et célibataires.

3. Pour des raisons humanitaires, les Etats d'emploi envisagent favorablement d'accorder l'égalité de traitement, aux conditions prévues au paragraphe 2 du présent article, aux autres membres de la famille du travailleur migrant.

Article 56

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille visés dans la présente partie de la Convention ne peuvent être expulsés de l'Etat d'emploi que pour des raisons définies dans la législation nationale du dit Etat, et sous réserve des garanties prévues dans la troisième partie.

2. L'expulsion ne doit pas être utilisée dans le but de priver les travailleurs migrants ou des membres de leur famille des droits découlant de l'autorisation de séjour et du permis de travail.

3. **Lorsqu'on envisage** d'expulser un travailleur migrant ou un membre de sa famille, **il faudrait tenir compte des considérations humanitaires et du temps pendant lequel l'intéressé à déjà séjourné** dans l'Etat emploi.

Article 85

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est désigné comme dépositaire de la présente Convention.

Article 86

1. La présente Convention est ouverte à la signature de tous les Etats. Elle est sujette à ratification.*

2. La présente Convention sera ouverte à l'adhésion de tout Etat.

3. Les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

* Cette convention n'a toujours pas été ratifiée par la France.

J'ai conservé l'interview de Norbert Haddad (*Différences* N°125) pour ce qu'elle contient de remises en question avec lesquelles je suis pleinement d'accord pour un renouveau de notre Mouvement antiraciste. Je retiens entre autre, à mon usage personnel : "il me semble essentiel que l'acte de militer soit vécu dans le plaisir..." Le redémarrage de notre Comité local du 18e ayant avorté, je me trouve un peu isolée mais toujours disponible ponctuellement. J'ai un ami sénégalais qui habite le foyer 3 rue Marc Seguin (18e). Il vient me voir de temps en temps quand il a un problème et nous discutons un peu. Les questions qui reviennent le plus souvent sont "qu'est-ce qu'il y a dans la loi?". Pour avoir vécu moi-même à l'étranger (Portugal, Japon), je comprends bien ce sentiment. Ce n'est pas un problème d'intégration ou d'assimilation. C'est un problème de dignité, d'intégrité. Respecter la loi c'est se faire respecter. Faire respecter ses droits c'est d'abord les connaître. Le Mrap ne serait-il pas tout indiqué pour produire un document d'information à l'usage des immigrés? C'est peut-être déjà fait. Merci alors de me le faire savoir. J'ai suggéré à mon ami Mahamadou de réunir d'autres copains de son foyer et d'envisager de créer une association dans le foyer. Il y pense, il faut que ça mûrisse. Est-ce que le Mrap peut aider? Comment? Et comment aider nos amis à prendre leurs affaires en main sans en faire des assistés?

Jacqueline MURATET
Paris 18^{ème}

Les magistrats réécrivent l'Histoire. Quelques universitaires aussi, le plus connu étant Faurisson. Depuis des années, il n'exerce plus à l'Université de Lyon II, récusé par la communauté scientifique sans être pour autant radié de la Fonction Publique. Administrativement, il faut donc lui trouver un "point de chute". Et c'est ainsi que, courageusement, les ministres de l'Éducation Nationale qui se succèdent cautionnent une activité fictive d'enseignement de cet universitaire au Centre National d'Enseignement à Distance, établissement public placé sous leur tutelle. Des preuves de l'existence des chambres à gaz, bien des enseignants affectés au Cnte (ancêtre du Cned) après avoir connu la déportation auraient pu les lui en apporter. Trop tard. Ils ont pris leur retraite s'ils ont survécu. Faurisson, lui, reste en dépit des protestations, des lettres, des interventions syndi-

cales en Conseil d'Administration et ailleurs. Et c'est tout l'établissement qui ressent comme une insulte l'utilisation faite de l'enseignement public à distance comme refuge d'enseignants négationnistes (le Cned "héberge" aussi le patron de la thèse de Roques). Faurisson n'a pas à être payé à ne rien faire par le Cned, ce dont le *Canard Enchaîné* s'est à juste titre indigné en novembre dernier. Il n'a pas à être du Cned du tout.

Françoise Venier
Adhérente du Mrap
Enseignante au Cned de Vanves

Nous avons été contents d'apprendre dans la chronologie du mois de mars 1992 qu'à Rouen il y avait eu une manifestation contre l'extrême-droite, qu'à Lille 1 500 personnes avaient manifesté contre l'exclusion et l'extrême-droite. Sur Brest : rien. Nous vous avons pourtant fait parvenir un double des nombreux articles de presse (télégramme, Ouest-France, Le Monde) décrivant le défilé unitaire de 6 000 personnes avec distribution de tracts dévoilant le programme complet de Le Pen. Nous regrettons que le travail, cette fois là exemplaire, accompli par le groupe de Brest, soit passé sous silence. C'était pourtant la plus importante manifestation (protestation et information) qui s'est déroulée en province.

Jeanne Le Draoulec
CI de Brest

Votre courrier est arrivé après sélection des "infos". Merci d'avoir complété notre chrono par ce courrier.

C.B.

A Villeneuve, nous avons organisé une semaine indienne au mois de mars avec une exposition sur les Incas du Pérou et de la Bolivie, commentée et guidée pour les scolaires, avec la projection du film "The spirit of crazy horse", suivie d'une conférence-débat animée par Robert Pac, avec un concert donné par le groupe "Los Uros".

Pour la Secrétaire
du CI de Villeneuve
La Secrétaire Adjointe

Merci pour l'information. Les lecteurs de *Différences* seraient probablement intéressés par une réflexion-bilan, en choisissant le ton qui vous plairait, sur l'action menée.

FÊTE DE L'HUMA : APPEL

11-12- et 13 septembre 1992 : Fête de l'Humanité, dans le Parc Paysager de la Courneuve.

Le stand du Mrap sera implanté Avenue de l'Oïse, face à la Cité du Livre. Le succès incontestable de notre stand, l'année passée, nous porte à être encore plus ambitieux.

Notre stand se doit d'être un lieu de dialogue, de rencontre, de mobilisation pour la lutte contre le racisme et l'amitié entre les peuples. Nous lançons un appel à tous nos adhérents pour qu'ils se rendent disponibles.

LIVRES

Les droites nationales
et radicales en France
J-Y Camus - René Monzat
Répertoire critique - Presses
Universitaires de Lyon.
120 F. 526 pages.

Explorer les droites nationales et radicales en France en 1992, même des druides païens aux prêtres intégristes, des cellules néo-nazies clandestines aux fédérations du Fn, des "fanzines" skinheads aux clubs fréquentés par des hauts fonctionnaires en passant par des amicales de rapatriés.

Panorama exhaustif de ce qu'on appelle l'extrême-droite, cet ouvrage décrit et situe dans leur contexte près de 500 journaux, bulletins, partis, associations ou personnalités. Il met en lumière non seulement le foisonnement des réseaux qui en sont issus, mais aussi dans des traditions vivaces dont elle s'attache à mettre à jour l'héritage.

Le F.N. en politique
Guy Birtnbaum
Editions Balland
358 pages - 105F.

Une analyse méthodique, menée par un chercheur au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne, hors la passion, de la construction d'un parti par étapes et crises successives, essais de différenciation, marquage du territoire. Un parti de politiciens aux recettes spécifiques, dont l'objectif est la prise du pouvoir sur un terrain social laissé en friche par les autres partis.

L'Irak sous le déluge
Reportage
Naïma Lefkir-Laffitte
Roland Laffitte
Ed. : **Herné**
258 pages - 115 F.

L'Irak après la tempête du désert. Un livre qui va du témoignage au questionnement.

Un séjour dans le pays permet de broser, à partir d'enquêtes et d'expérience hors le champ des images de la télévision sur l'idéologie de la guerre propre, un tableau de la situation terrible vécue par la population irakienne après la guerre du Golfe et un an de blocus, en particulier alimentaire et médical.

La République menacée
10 ans d'effet Le Pen -
Dossier présenté et établi par
Edwy Plenel et Alain Rollat.
Le Monde Éditions
400 pages, 120F.

Et
Enquêtes sur l'extrême-droite
René Monzat
Le Monde Éditions
340 pages - 110 F.

Deux livres qui constituent une mine pour qui veut connaître l'extrême-droite : ses chefs, ses organisations, ses réseaux, ses moyens. Une synthèse de plus de dix années d'informations, ô combien précieuses ! Destinées à améliorer l'information et la réflexion de ceux qui, comme nous, luttent contre l'extrême-droite.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 48.06.88.00
Télécopie : 48.06.88.01
Directeur de la publication
Mouloud Aounit
Gérant bénévole
Marial Le Nancq
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok
Journaliste
Isabelle Avran
Chargée de communication
et de promotion
Mélina Gazsi
Publicité
au journal
Abonnements
Isabel de Oliveira
Conception, mise en page
Jean-Guy Vizet
Tél. : 46.63.76.53
Impression
Montligeon
Tél. : 33.83.80.22
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-05